

Promouvoir des politiques de gestion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au Sénégal

Tamsir MBAYE*, Katim TOURE*, Alla MANGA**, Djiby DIA*

INTRODUCTION

Promouvoir des politiques de gestion des PFNL au Sénégal suppose au préalable une bonne connaissance de leur disponibilité, de leur importance et des politiques actuelles de gestion. En plus de procurer des revenus, les PFNL servent à l'alimentation (humaine et animale), mais aussi aux soins médicaux. Ils rentrent dans la constitution de 35% des médicaments prescrits aujourd'hui dans les pays industrialisés et sont utilisés par 90% des habitants de certains pays en voie de développement. Dans un souci de mieux gérer les ressources naturelles, des taxes et redevances sont appliquées aux produits et sous-produits issus des PFNL (gousses, feuilles, fruits, huiles, écorces, résines et racines). Ces taxes et redevances permettent de mieux contrôler les ressources, mais aussi sont pour l'Etat et les collectivités locales une source de revenus non négligeables. La valorisation des sous-produits dérivés de la transformation des PFNL crée de la plus-value et constitue, par conséquent, une grande opportunité d'accroissement des revenus, de limitation des pertes et de pérennisation du produit à tout moment. Ainsi, ils participent largement à la sécurité alimentaire des exploitations familiales et surtout des petits producteurs ruraux.

Cependant, l'exploitation de PFNL devient de plus en plus rare au Nord du Sénégal et se concentre plus au Sud et à l'Est du pays (Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor). L'avenir des PFNL pourrait être compromis avec le vieillissement des parcs et l'insuffisance des régénérations dans les zones de production. Au même moment, la demande en PFNL ne cesse de croître avec de nombreux usages.

En conséquence, les politiques de gestion des PFNL doivent reposer sur des règles de partage des responsabilités, des coûts et des ressources. La réussite de ces politiques de gestion dépend largement de la capacité à prendre en compte les intérêts des petits producteurs qui sont à la base de la filière. Il faut ainsi arriver à une gestion concertée des ressources naturelles qui, malgré une fragilité institutionnelle, bénéficiera de fortes traditions de négociation.

Cette note est structurée autour de trois axes majeurs. Le premier axe donne un aperçu sur les politiques forestières actuelles au Sénégal en mettant en exergue les principaux textes juridiques et les principales menaces sur les PFNL. Le deuxième axe indique des pistes de politiques novatrices pour les PFNL. Enfin le troisième axe revient sur les facteurs favorisant la promotion de politiques de gestion des PFNL au Sénégal.

1. Aperçu sur les politiques forestières actuelles au Sénégal

Une revue des principaux textes juridiques sur les ressources naturelles au Sénégal fait ressortir une faible prise en compte des PFNL dans les politiques et programmes. En effet, les textes disponibles à savoir le code forestier, le code de l'environnement et le code de la chasse traitent d'une manière générale les ressources naturelles, voire spécifiquement les ligneux qui sont des produits contingentés¹. Même si, depuis le transfert de

compétences de la gestion des ressources naturelles en 1996, on note une faible prise en compte des PFNL, souvent imputable au manque de moyens (financiers, matériels et humains) des collectivités locales. En effet, le pourcentage du budget de l'Etat transféré aux collectivités locales est extrêmement faible, moins de 3% (Faye, 2008). Cela rend plus difficile la gestion et le contrôle de l'exploitation des PFNL.

produits répartis entre les exploitants forestiers agréés. Pour les produits non contingentés, l'exploitation est ouverte à toute personne qui se serait au préalable acquittée de la redevance prévue à cet effet.

¹ Produits contingentés : pour les produits contingentés (charbon de bois, bois de service, bois d'œuvre), leurs modalités d'exploitation sont fixées annuellement par arrêté ministériel et les différents

Les coupes abusives, l'ébranchage des arbres, l'écorçage (Article L38 du code forestier) et les feux de brousse (Article L47 du code forestier) constituent les principales menaces des PFNL. Malheureusement, l'inapplication de l'article L38 constitue un facteur aggravant des délits souvent impunis des usagers. Les transhumants sont une catégorie d'acteurs souvent incriminés par les populations. Il convient donc de renforcer les moyens matériels, financiers et logistiques des services techniques pour leur permettre de remplir efficacement leur mission.

Concernant la taxation et les redevances en matière d'exploitation forestière, les décisions sont prises en dehors des acteurs à la base, surtout en ce qui concerne les PFNL. Ces derniers étant non contingentés et les exploitants peu organisés, les acteurs des produits forestiers contingentés (produits ligneux) sont les seuls représentés dans les instances décisionnelles. Ce qui expliquerait une prise en compte très insuffisante des PFNL dans les politiques forestières de gestion des ressources naturelles. Cela appelle à une réflexion profonde et des options stratégiques de gestion des ressources naturelles qui prennent en compte les PFNL.

II. Pistes de politiques novatrices pour les PFNL

De l'analyse des politiques forestières actuelles, des formes de valorisation des PFNL par les populations et des options de durabilité des ressources forestières, il ressort un certain nombre de leviers porteurs de progrès pour la gestion des produits forestiers non ligneux. En effet, la généralisation des conventions locales et des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS), le développement d'un système de financement adapté au PFNL et la mise en place d'organisations locale et nationale des exploitants de PFNL sont des pistes à explorer.

Généralisation des conventions locales et des POAS

Il est ressorti des enquêtes socioéconomiques du projet 4P au Sénégal que les PFNL subissaient plusieurs menaces dont les plus prégnantes sont les effets anthropiques. Les coupes abusives, l'ébranchage des arbres, l'écorçage, les feux de brousse, la surexploitation et les mauvaises techniques d'exploitation constituent les principaux facteurs de dégradation des PFNL.

En effet, certains transhumants et autochtones s'adonnent à l'élagage de *Adansonia digitata*, *Sterculia setigera*, *Zyziphus mauritiana* pour l'alimentation humaine et/ou animale.

Sterculia setigera et *Adansonia digitata* sont actuellement surexploités dans les zones de production pour leur intérêt économique. Cette situation entraîne souvent l'utilisation de techniques inappropriées de saignée et de récolte.

Les feux de brousse sont récurrents dans les zones de production et constituent une menace réelle pour les PFNL. Ils ont un effet négatif sur la régénération naturelle des PFNL. De même, avec la surexploitation et l'élagage, les branches laissées au sol attisent le feu qui détruit les arbres adultes ou diminue fortement les productions.

Dès lors, les conventions locales de gestion des ressources naturelles axée sur les PFNL semblent un créneau porteur à explorer dans les zones de production. Ces conventions locales permettent de définir les PFNL à exploiter suivant les périodes indiquées selon l'espèce, les modes d'exploitation et les taxes et redevances y afférentes. En sus des conventions locales, les POAS, un outil efficace d'aide à la décision pour les conseils municipaux, s'avèrent un instrument de régulation, surtout pour la gestion (préventive et active) des transhumants et des feux de brousse. Ces POAS peuvent être complétés par la mise en place de comités villageois et de comités inter villageois de gestion des ressources du ou des terroirs (forestières, foncières, hydriques...).

Financement d'activités agricoles et forestières

L'un des manquements notés durant les études socioéconomiques est l'absence de mécanismes de financement adéquat des acteurs intervenant dans les PFNL. La problématique du rôle des banques et les institutions de microfinance dans le financement d'activités ou de filières agricoles se pose avec acuité (Touré, 2013). Le financement est un facteur important dans le développement d'une filière et constitue un besoin réel des acteurs. Il tire les principaux maillons de la chaîne (production, transformation, conditionnement, commercialisation locale et exportation). Dès lors la mise en place d'un système de financement adapté aux différentes formes d'exploitation des PFNL, surtout pour les acteurs situés en amont des filières et qui ravitaillent le reste de la chaîne—Pour ce faire, les acteurs des PFNL doivent être éligibles au Fonds de Garantie et d'Investissement Prioritaires (FONGIP), au Fonds Souverain des Investissements Stratégiques du (FONSIS) et aux autres programmes de financement de l'Etat.

Par ailleurs, l'adaptation des prêts aux activités (aléatoires) des producteurs permet d'avoir de meilleurs taux de remboursement et de diminuer ainsi les impayés dans les institutions financières. Ce qui facilite l'accès au crédit à d'autres demandeurs.

Mise en place d'organisations locale et nationale des exploitants de PFNL

La mise en place d'organisations fonctionnelles d'acteurs des PFNL dans les zones d'exploitation pourrait être une opportunité pour le développement de la filière. En effet, les organisations locales constituent un creuset pour le plaidoyer dans le but d'une prise en compte des PFNL dans les politiques publiques au sein des collectivités locales. Les PFNL ont une importance capitale dans le fonctionnement de certaines industries agro-alimentaires et pharmaceutiques locales et internationales. Les usages sont multiples : boissons, pâtisseries, médicaments, cosmétiques... Ils constituent également des produits qui créent directement ou indirectement

des emplois au niveau local. Ces organisations locales représentent un premier niveau de défense des intérêts des acteurs à la base au sein de chaque filière.

Cette structuration constitue un soubassement de la mise à l'échelle des politiques publiques de gestion des PFNL. Les interprofessions sont devenues un cadre idéal de défense des intérêts des organisations locales auprès des décideurs publics. Dès lors, leur mise en place est une nécessité au Sénégal pour la durabilité des filières PFNL.

Ces différentes organisations et interprofessions peuvent se greffer aux faitières (FONGS, CNCR, RESOPP...) déjà existantes. De tels regroupements pourraient aboutir à une reconnaissance des produits de terroir à travers les indications géographiques et la perception de taxes y afférents pour les organisations locales.

III. Facteurs favorisant la promotion de politiques de gestion des PFNL au Sénégal

La mise en place de politiques de gestion des PFNL appelle l'activation de leviers importants. L'examen de l'environnement de gestion des PFNL fait ressortir un certain nombre de facteurs.

— La participation des collectivités locales : En effet, avec le transfert de compétences, la gestion des PFNL ne peut se faire sans leur concours. Leur sensibilisation et leur renforcement en moyens humain, financier et technique permettront l'avènement de politiques durables de gestion axées sur les PFNL.

— La concertation : La gestion des ressources naturelles à la base nécessite des compromis sous-tendus par des cadres de négociation et de concertation avec tous les acteurs concernés.

— Les Plateformes d'acteurs : Les différents acteurs doivent se retrouver autour de plateformes multi-acteurs pour lever ensemble les différentes contraintes identifiées collectivement.

— L'appui des services techniques : Pour solutionner ces différentes contraintes, comme le stipule les textes de la décentralisation, il est

nécessaire que les services techniques soient les conseillers techniques des collectivités locales pour une bonne application des politiques de gestion des PFNL au Sénégal. En effet, les collectivités locales, malgré le transfert de compétences de la gestion des ressources naturelles, nécessitent plusieurs renforcements de capacités.

— Renforcement de capacités des acteurs : Les capacités des élus locaux, des producteurs, des

organisations de producteurs (OP), des membres des Comités d'Appui au Développement Local (CADL) et des Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) doivent être renforcées pour une bonne application des politiques de gestion promues de manière concertée.

CONCLUSION

Les PFNL nécessitent une large prise en compte dans les politiques de gestion des ressources naturelles. Ils constituent une source de revenus supplémentaires non négligeables pour les producteurs y compris pour les femmes dans le monde rural et participent largement à la sécurité alimentaire des ménages ruraux exploitants. Les politiques actuelles identifiées de gestion des PFNL tournent autour des conventions locales, des POAS, de la mise en place d'un système de financement adapté aux caractéristiques des producteurs forestiers et de leurs activités et de la mise en place d'organisations locale et nationale d'exploitants de PFNL.

L'absence de ces différentes options politiques accentue les menaces qui pèsent déjà sur les PFNL et sur les ressources naturelles de façon globale. Ce qui compromet fortement l'avenir des PFNL au Sénégal.

En savoir plus

FAYE J., 2008 — Foncier et décentralisation, l'expérience du Sénégal. Dossier IIED n° 149, 20p.

ISRA-BAME, 2014 — Enquêtes socioéconomiques sur les PFNL fruit de *Adansonia digitata* et gomme de *Sterculia setigera* dans les régions de Tambacounda et de Kédougou au Sénégal, Rapport final, 72p.

TOURE K., 2013 — Socioéconomie de la microfinance au Sénégal. Une approche en termes de filière, de territoire et de proximité, *Thèse de doctorat en Economie*, Université de Toulouse le Mirail.

*Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)

**Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN/UCAD)

Contact : tamsirmbaye76@gmail.com